



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

MNA PASS

SOMMAIRE

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP 3

- PRESENTATION DU SERVICE5
 - AGREMENT 5
 - PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....5
- LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ 6
 - ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS..... 7
 - NOMBRES D'ACCOMPAGNEMENTS EFFECTUÉS POUR LA
DEMANDE ET L'OBTENTION DES DOCUMENTS..... 9
- L'ACTIVITÉ.....10
 - LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE 10
 - L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 10
 - L'ORGANISATION DU SERVICE 11
 - ÉVOLUTION 11
- TRAVAILLER EN PARTENARIAT13
 - LE SEAMNA (SERVICE D'ÉVALUATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON
ACCOMPAGNÉS)..... 13
 - LES STRUCTURES D'ACCUEIL MNA 13
- RESSOURCES HUMAINES14
- PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 202415

CONCLUSION 16



L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

Au cours de cette année, le nouveau projet (2023-2028) de l'association les PEP69/ML a été validé. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- Développement du pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes
- Démarches inclusives, société inclusive
- Innovation sociale, ingénierie sociale

Ce document est l'aboutissement d'une démarche d'élaboration participative et contributive d'une diversité de professionnels, fondée sur la confrontation des idées, l'enrichissement mutuel, la convergence et les interrogations pour coconstruire une vision partagée de nos missions au cœur des territoires, en articulation avec les politiques publiques et l'ensemble de nos partenaires dont ceux de l'éducation et de la santé.

PRESENTATION DU SERVICE

AGREMENT

Le MNA PASS s'inscrit dans le cadre d'une convention partenariale 2021-2022 entre le département du Rhône et l'ADPEP69/ML suite à une délibération n° 026-02 du 10-07-2020. Elle fait suite à la délibération n° 023-02 du Conseil départemental du Rhône en date du 14 décembre 2018 et concerne l'adaptation du dispositif de protection de l'enfance au regard des nouveaux besoins du Département en matière d'accueil et d'accompagnement des MNA.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le département accueille au titre de sa mission de protection de l'enfance des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Ces derniers doivent être accompagnés pour leurs démarches auprès des ambassades et consulats d'origine afin d'obtenir les documents d'identité nécessaires à la réalisation d'une demande de titre de séjour auprès de la préfecture.

Les objectifs de l'accompagnement sont les suivants :

- **Garantir l'organisation optimale de la démarche, jusqu'à l'obtention des documents d'identité ;**
- **Veiller au respect du droit des mineurs et à la confidentialité des informations les concernant, dans le cadre des démarches engagées.**
- **Assurer un accompagnement visant à s'assurer du respect du droit des mineurs lors des rendez-vous au sein des ambassades.**
- **Garantir la sécurité des mineurs dans le cadre des accompagnements physiques aux ambassades.**

LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Le SAMNA accueille uniquement des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Le foyer est mixte sans âge minimum d'accueil. On désigne par le terme de MNA, les jeunes originaires d'un autre pays, ayant moins de dix-huit ans et arrivant sur le territoire français sans représentant légal. Ces jeunes sont donc des mineurs qui ont quitté leur pays d'origine pour venir en France.

Les raisons du départ peuvent être diverses : volontaire ou non, économique, politique et plus récemment pour des raisons dues au dérèglement climatique. Leur vécu ainsi que leur parcours migratoire est souvent traumatique et lié à la rupture brutale avec leur pays d'origine, leur famille, leur culture et à la nécessaire adaptation rapide à un environnement qu'ils ne connaissent pas.

Considérés d'un point de vue juridique comme « mineurs en danger » du fait de l'absence des personnes-ressources pouvant les recueillir en France, et de la vulnérabilité due à leur jeune âge, ils bénéficient du droit de protection avant leurs dix-huit ans et sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

FOCUS SUR L'ACTIVITÉ MNA SAS

Le 1er avril 2021, les PEP 69/ML et plus précisément le SAMNA ont repris la gestion du service d'accompagnement des familles solidaires créé un an auparavant, géré par l'Association DEMESO. Nous avons nommé ce service « le MNA Sas ». Le flux migratoire en 2021 était fortement impacté par la crise sanitaire et nous avons œuvré à moyens constants sur le MNA Sas pour une période du 01-04-2021 au 31-12-2021.

Au 01-01-2022, le conseil départemental nous a octroyé un 0,5 ETP acquis avec pour objectif de recruter trois familles solidaires afin de pouvoir accueillir au sein du service MNA Sas jusqu'à 5 jeunes.

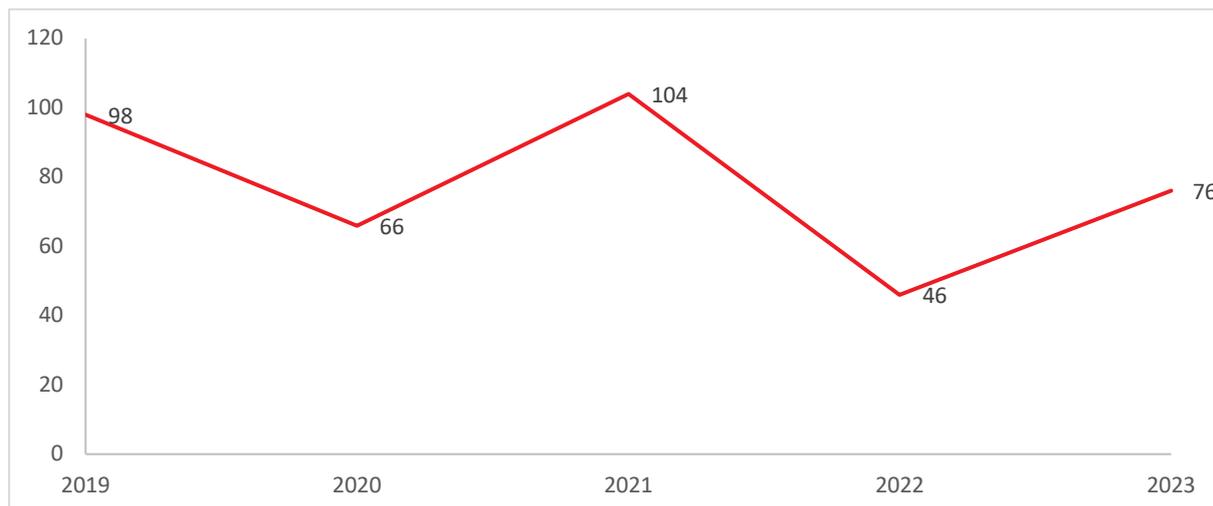
Nous avons le regret de constater que malgré tout ce qui a été mis en œuvre : ciné-débat, rencontres avec différentes associations, soirées thématiques, distribution de plaquettes, témoignages de familles ayant accueilli un jeune MNA, le service n'a pas pu se développer et nous ne sommes pas parvenus à recruter de nouvelles familles. Différentes raisons à cela, notamment l'accueil de personnes venant d'Ukraine dans de nombreuses familles françaises mais aussi le coût de la vie plus élevé et l'engagement à plus ou moins long terme.

En 2023, nous avons continué à suivre deux familles jusqu'en août 2023, puis une famille jusqu'en décembre 2023. En 2024, nous continuons à accompagner cette famille jusqu'à la fin de l'année, puis en accord avec le Département, nous mettrons un terme à ce service compte tenu de la difficulté de recruter des familles solidaires.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

Durant l'année 2023, le MNA PASS a accompagné 76 jeunes.

COMPARAISON AVEC LES ANNEES PRECEDENTES :

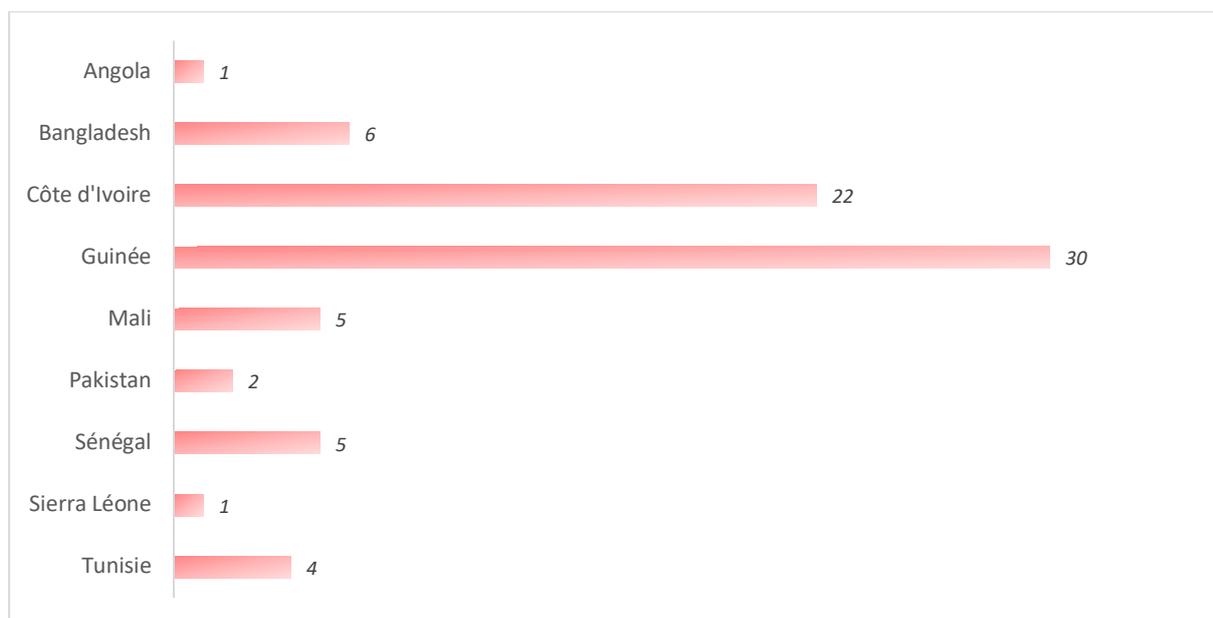


En 2022, le poste de Mme Geoffray a été remplacé partiellement. Mme Germain a dû assumer les missions du MNA Pass et développer le MNA Sas, cela explique la baisse d'activité de 2022.

En 2023, nous reprenons une activité correspondant à globalement à l'activité de 2020.

Le pic de 2021 s'explique par le départ programmé de Mme Geoffray en congé maternité en 2022. Elle avait anticipé ce départ en traitant un grand nombre de dossiers.

RÉPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS PAR AMBASSADE OU CONSULAT

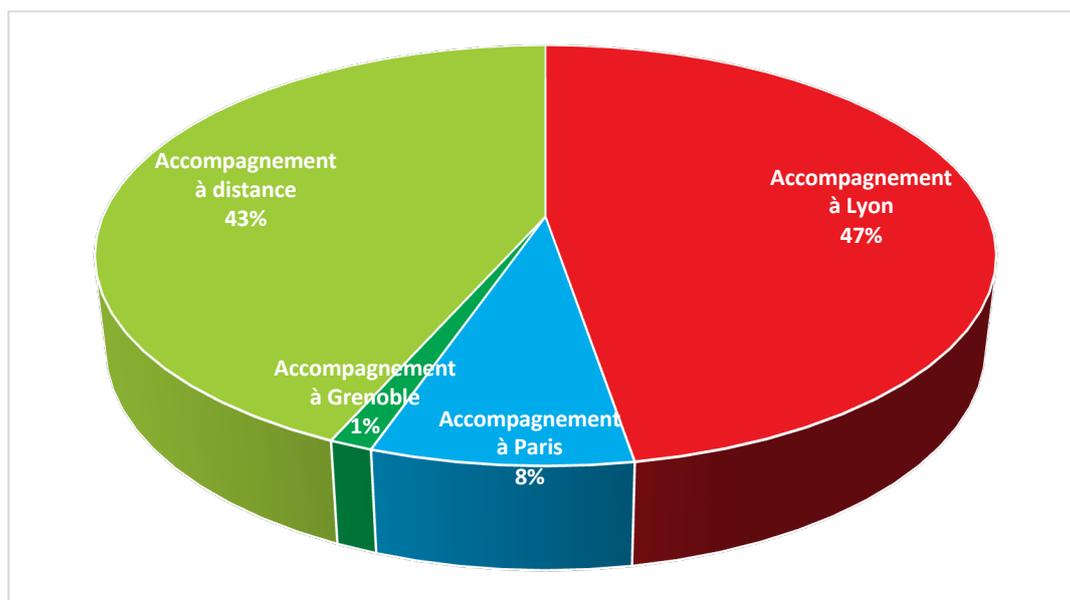


L'origine géographique des jeunes accompagnés est un élément important dans la prise en compte de la charge de travail. En effet, plus il y a d'ambassades différentes plus nous avons de modalités variantes, complexes et évolutives.

Les méandres des ambassades sont nombreux.

Nous devons être souple, habile et agile, parfois faire preuve de créativité afin de mener à bien notre mission.

RÉPARTITION PAR LIEUX OU TYPE D'ACCOMPAGNEMENT



- 47 % des accompagnements se sont faits à Lyon dans les consulats,
- 8 % des accompagnements se sont faits à Paris dans les ambassades,
- 1 % des accompagnements se sont faits à Grenoble dans les ambassades,
- 43 % des accompagnements se font faits à distance

□ **36 jeunes ont été accompagnés à Lyon dans leur consulat dont :**

- 5 Maliens
- 22 Ivoiriens
- 5 Sénégalais
- 4 Tunisiens

□ **6 jeunes ont été accompagnés à Paris dans leur ambassade dont :**

- 6 Bangladais

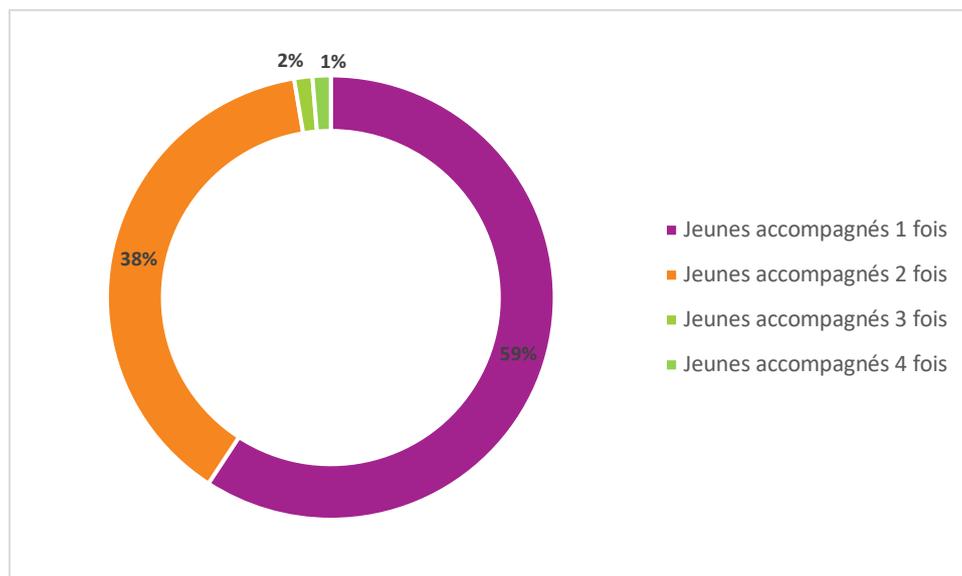
□ **1 jeune a été accompagné à Grenoble dans son ambassade :**

- 1 Angolais

□ **33 jeunes ont été accompagnés à distance :**

- 30 Guinéens
- 2 Pakistanais
- 1 Sierra Léonais

NOMBRES D'ACCOMPAGNEMENTS EFFECTUÉS POUR LA DEMANDE ET L'OBTENTION DES DOCUMENTS



- 45 jeunes accompagnés 1 fois dont 6 en attente d'un 2ème accompagnement
- 29 jeunes accompagnés 2 fois dont 2 en attente d'une légalisation
- 1 jeune accompagné 3 fois en attente d'un 4ème accompagnement
- 1 jeune accompagné 4 fois.

Si le nombre de jeunes accompagnés est de 76, le nombre d'accompagnements au total a été de 110 puisque 29 jeunes ont été accompagnés 2 fois, 1 jeune a été accompagné 3 fois et 1 jeune a été accompagné 4 fois.

RÉSULTAT ATTENDU :

- 67 jeunes ont obtenu leur pièce d'identité ;
- 8 jeunes sont toujours dans l'attente de leur pièce d'identité au 31 décembre 2023 ;
- 1 jeune a obtenu sa pièce d'identité, mais est en attente de légalisation au 31 décembre 2023.

L'ACTIVITÉ

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

Le MNA PASS a fonctionné du lundi au vendredi durant toute l'année 2023.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

L'accompagnement des jeunes se fait en 4 grandes étapes distinctes :

□ La réception des documents nécessaires à la demande :

Dans un premier temps, le SEAMNA transmet au MNA PASS le dossier des jeunes contenant tous les documents nécessaires (extrait d'acte de naissance, jugement supplétif, autorisation parentale, autorisation d'accompagnement de démarches, etc.)

Dans un deuxième temps, les travailleuses sociales du MNA PASS vérifient que tous les documents transmis sont bien conformes aux exigences de l'ambassade concernée.

□ La constitution du dossier de demande :

Les travailleuses sociales du MNA PASS se rendent dans le lieu de vie du jeune concerné (foyer, appartement ou siège de l'association gestionnaire) et accompagnent le jeune au montage du dossier. Comme mentionné dans le cahier des charges du Conseil Départemental, le MNA PASS attache une grande importance à laisser le jeune acteur de ses démarches. Selon les ambassades ou les consulats, le dossier de demande peut être informatique ou papier.

□ L'accompagnement physique des jeunes :

Selon le degré d'autonomie des jeunes, les travailleuses sociales vont chercher le mineur sur son lieu d'accueil où lui donnent rendez-vous à la gare SNCF ou devant le consulat s'il est à Lyon. Elles accompagnent ensuite le jeune physiquement soit à l'ambassade à Paris soit au consulat à Lyon. Dans la mesure du possible, le service essaie d'organiser un maximum d'accompagnements collectifs afin de réduire les déplacements et notamment sur Paris.

□ La réception des documents :

Selon l'organisation de chaque ambassade, la réception du document d'identité peut se faire de 3 façons :

- Déplacement avec le jeune à Lyon ou Paris ;
- Déplacement sans le jeune à Lyon ;
- Réception par courrier.

Ensuite, nous transmettons les documents d'identité au SEAMNA ou nous les transmettons directement aux jeunes lorsque celui-ci est majeur au moment de la réception.

Nous récupérons 4 types de documents :

- Un passeport (Côte d’Ivoire, RDC, Bangladesh, Libéria, Gambie, Tunisie, Égypte, Albanie)
- Une carte consulaire (Guinée, Mali, Sénégal, Côte d’Ivoire, Sierra Leone, Cameroun, Congo,)
- Une carte d’identité (Pakistan, Sénégal, Guinée, Maroc, Albanie)
- Légalisation (Guinée, Bangladesh)

L’ORGANISATION DU SERVICE

Le service est installé sur le site de VERNAY (69430).

Les moyens spécifiques alloués sont :

- 1 bureau avec accès internet et placard sécurisé,
- 2 téléphones portables,
- 2 ordinateurs portables,
- 1 véhicule de service,

ÉVOLUTION

ÉVOLUTION DES DEMARCHES AUPRES DES AMBASSADES - CONSULATS :

Les changements notables de l’année 2022 sont toujours d’actualité en 2023.

Pour la Guinée : Obtention de la carte consulaire, puis nouvelle démarche en 2022, il est demandé de procéder à une démarche de légalisation en plus de la carte consulaire : Légalisation devenue obligatoire depuis début 2022 sinon, la préfecture ne délivre plus le récépissé du titre de séjour.

Pour ce faire, il faut créer une demande sur le site internet de l’ambassade, en scannant les documents du jeune ainsi que sa carte consulaire. Une fois la demande validée par l’ambassade, il faut envoyer les documents originaux par courrier à l’ambassade en lettre recommandée, et attendre qu’elle renvoie les papiers légalisés. Cela a nécessité une nouvelle organisation afin de répondre au mieux à cette nouvelle prérogative.

Pour la Côte d’Ivoire : Obtention du passeport, puis nouvelle démarche en 2022, il est demandé de procéder à une demande de carte consulaire en plus du passeport. Ceci est devenu obligatoire.

Pour le Pakistan : Depuis début 2022, il y a obligation de faire légaliser l’acte de naissance auprès de l’ambassade à Paris avant de pouvoir faire la demande de carte d’identité.

Pour le Bangladesh : Depuis 2022, un certificat de citoyenneté doit être estampillé par l’ambassade de Paris pour l’obtention la légalisation en plus du passeport (certificat de citoyenneté avec photo en provenance du pays).

Pour l’Albanie : Obtention du passeport, puis nouvelle démarche en 2022, il est demandé de procéder à la demande de la carte d’identité, car l’un ne va plus sans l’autre. De plus, un déplacement à Paris s’avère nécessaire pour récupérer la carte d’identité, car l’ambassade ne l’envoie pas par la poste.

Afin de réaliser toutes ces démarches, il y a en amont tout un travail de vérification des documents, de recherches et de rapports de la PAF à analyser. Des navettes régulières de ces documents et rapports sont réalisées entre le SEAMNA et le MNA PASS.

ÉVOLUTION ET RENFORCEMENT DU PARTENARIAT :

Le service MNA PASS a été régulièrement sollicitée par le SEAMNA par mail, par téléphone afin d'apporter son expertise dans le traitement des documents.

Nous notons également que différents foyers et structures sollicitent également le service MNA PASS pour des explications ou des demandes de vérifications.

Certains jeunes sollicitent directement le service afin d'obtenir des réponses sur les différents processus administratifs.

Le SAMNA est de plus en plus reconnu et sollicité sur ces missions d'expertises.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

LE SEAMNA (SERVICE D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES)

C'est en étroite collaboration avec le SEAMNA que nous conduisons notre mission. Les professionnelles du MNA PASS sont en lien régulier avec les travailleurs sociaux référents des jeunes ainsi qu'avec la gestionnaire administrative référente.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL MNA

Le MNA PASS est bien identifié par toutes les structures accueillant les MNA. Les professionnels se connaissent bien, la communication est fluide et l'organisation des rencontres des jeunes pour établir le dossier de demande est facilitée. L'expertise du MNA PASS est reconnue par tous.

RESSOURCES HUMAINES

En 2023, l'organisation du service a évolué, Mme Geoffray étant revenue de son congé parental en février 2023 a repris son poste à plein temps. Mme Germain a assuré jusqu'à son retour la bonne continuité de service. Elle reste en soutien de Mme Geoffray sur l'année 2023 sur un 0.25 ETP, sachant que d'autres missions lui ont été confiées.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024

Le MNA PASS est maintenant installé dans un fonctionnement stabilisé. Ses missions sont claires et bien définies. La communication avec le SEAMNA, les structures d'accueil MNA et les jeunes concernés est fluide.

Les professionnelles du service sont très clairement identifiées par l'ensemble des ambassades et consulats.

L'expérience acquise par la travailleuse sociale en poste depuis la création de ce service a pu être transmise à une autre professionnelle. Ainsi, la continuité du fonctionnement est sécurisée par la constitution d'un binôme de professionnels. En revanche, la mission de coordination confiée à Mme Germain ne lui permet plus d'assumer une éventuelle continuité de service, même si elle reste ressource indéfectible en cas d'absence de Mme Geoffray.

L'efficacité de ce service est avérée, les jeunes et les partenaires sont très satisfaits de la mise en œuvre de ces missions.

Nous souhaitons réaliser une enquête de satisfaction auprès de nos différents partenaires en 2023. Elle n'a pu être réalisée dans cette période de mouvement du personnel. Nous souhaiterions la réaliser sur l'année 2024.

Nous avons commencé à déployer le Dossier Usager informatisé via le logiciel Mediateam dans le cadre du déploiement du programme des ESMS numérique. Cet outil permet non seulement d'informatiser le projet personnalisé mais aussi de déployer des outils de pilotage de l'activité. La pratique de cet outil doit être généralisée en 2024.

CONCLUSION

Aucune année ne se ressemble :

- En 2019, création du service avec un nombre de dossiers à traiter en urgence. Un temps plein n'était pas suffisant.
- En 2020, du fait de la crise sanitaire, de nombreux dossiers n'ont pas pu être traités ;
- En 2021, la plupart des démarches ont pu être effectuées de nouveau, avec une l'augmentation significative du nombre de dossiers traités ;
- En 2022, de nouvelles missions ont été confiées au MNA PASS avec la légalisation des documents pour de nombreux pays, ce qui a engendré des démarches supplémentaires.
- En 2023 les nouvelles missions sont toujours d'actualité par rapport à 2022.

La comparaison des chiffres d'une année sur l'autre est difficilement interprétable compte tenu des changements permanents et de l'évolution des différentes modalités administratives qui apparaissent chaque année.

Le pilotage du service MNA PASS reste complexe par manque de visibilité sur les dossiers à venir et à traiter. Le MNA PASS fait preuve de souplesse et d'adaptabilité afin de poursuivre sa mission en s'adaptant aux nombreux changements